

A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUILLET 2025

L'AN 2025
ET LE 25 JUILLET
A 8 HEURES

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur ARCAS MORA Salvador, représentant
QUATRE actions, ci 4 actions

Monsieur ARCAS GARCIA Salvador, représentant
TROIS actions, ci 3 actions

Monsieur ARCAS GARCIA Juan, représentant
TROIS actions, 3 actions

Total des actions présentes ou représentées 10 actions en pleine propriété sur les 10 actions composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur ARCAS MORA Salvador, Président et actionnaire de la société.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession d'actions,
- Agrément des nouveaux actionnaires,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination du nouveau Directeur Général,
- Démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Il passe ensuite à l'examen des résolutions figurant à l'ordre du jour.

AS
AJ
AS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence constate la décision de Monsieur ARCAS MORA Salvador de céder à compter du **25 juillet 2025**, les 4 actions qu'il détient dans la société A.P.S. réparties ainsi :

- Monsieur ARCAS GARCIA Salvador à hauteur de 2 actions
- Monsieur ARCAS GARCIA Juan à hauteur de 2 actions

En conséquence de ce qui précède l'**article 8 des statuts** sera mis à jour en conséquence.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du Directeur Général, Monsieur ARCAS GARCIA Salvador à compter du **25 juillet 2025**, et le remercie pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale agréée en tant que nouvel actionnaire et Directeur Général Monsieur ARCAS GARCIA Juan, né le 21/12/1977 à CANNES (06), de nationalité espagnole, demeurant 45 Chemin des Gourguettes – 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, la cession d'actions étant concomitamment signée dès cet instant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur ARCAS MORA Salvador de ses fonctions de son poste de Président suite à la cession de la totalité de ses actions à effet du **25 juillet 2025**, prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif à Monsieur ARCAS MORA Salvador de sa gestion de ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en tant que nouvel actionnaire et Président Monsieur ARCAS GARCIA Salvador, né le 14/02/1980 à CANNES (06), de nationalité espagnole, demeurant 228 Bis Chemin du Collet de l'Avère – 06580 PEGOMAS, en remplacement de Monsieur ARCAS MORA Salvador, la cession d'actions étant concomitamment signée dès cet instant.
Celui-ci acceptant expressément ce mandat social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, vu les résolutions qui précèdent, délègue tous les pouvoirs à la présidence, avec faculté de substitution à l'effet d'accomplir toutes les formalités dont il sera besoin.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

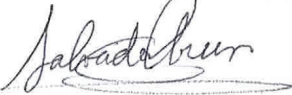
CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

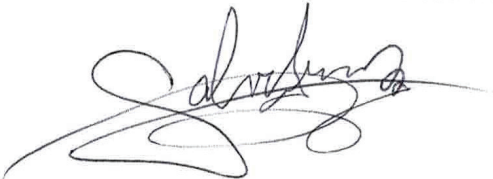
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence et les actionnaires.

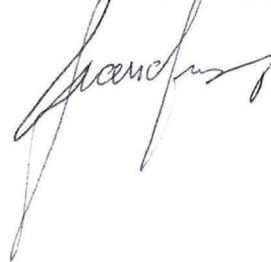
Monsieur ARCAS MORA Salvador



Monsieur ARCAS GARCIA Salvador



Monsieur ARCAS GARCIA Juan



45
F
S